



LE RÉSEAU ACTION CLIMAT

Le Réseau Action Climat, fédération d'ONG nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Le Réseau Action Climat est le représentant français d'un réseau mondial et européen d'ONG, qui regroupe près de 1100 membres à travers la planète. Avec pour objectif de parler d'une seule voix pour peser davantage sur les décideurs, le Réseau Action Climat couvre de par son travail l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, etc. Il travaille principalement à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts et veille à ce que ses propositions ne portent pas atteinte à l'environnement, à la sécurité et aux droits humains. Il reste au contraire convaincu que la lutte contre les changements climatiques est une formidable option de sortie de crise et est porteuse de cobénéfices en termes de création d'emplois, de préservation de la santé et de plus de justice sociale et de solidarité. Et c'est dans ce sens qu'il porte auprès des pouvoirs publics des mesures à la fois bonnes pour le climat mais également sources de multiples cobénéfices pour la société dans son ensemble.



CAHIER D'ACTEUR

La transition énergétique est une opportunité à saisir !

UN SOCLE MINIMAL POUR METTRE REELLEMENT LA FRANCE SUR LES RAILS DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Respirer un air libéré des gaz d'échappement, se chauffer sans se ruiner, vivre dans des territoires redynamisés, engager nos entreprises, petites et grandes dans des activités d'avenir, avoir accès à une énergie sûre, inépuisable et produite plus localement, indépendante des conflits géopolitiques, voilà autant d'enjeux auxquels la transition énergétique va contribuer. La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) va définir les évolutions de notre système énergétique jusqu'à 2028, conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique. C'est l'occasion de s'engager vraiment dans cette transition, mais seulement si cette la PPE se fonde sur des principes forts :

- Engager et massifier la rénovation des logements au travers de deux leviers : assurer un conseil indépendant et de proximité pour les ménages afin d'engager les travaux les plus adaptés et orienter les financements publics vers les rénovations performantes et vers les ménages précaires. Ces travaux créeront de nombreux emplois locaux, et réduiront les dépenses liées aux problèmes de santé générés par les « passoires énergétiques ».
- Améliorer les économies d'énergie et d'électricité sur les équipements domestiques (chaudières, chauffages d'appoint...), lesquelles allègeront aussi le budget des ménages.

- Atténuer la pollution de l'air, qui nuit à notre santé, et les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le transport routier de marchandises par la suppression des avantages fiscaux du gazole routier et la fixation d'objectifs volontaristes pour le fret ferroviaire. Limiter également la part de la voiture individuelle, au moyen d'appels à projets cofinancés par l'État pour donner accès à tous à une mobilité plus écologique, comme les transports en commun (750 millions d'euros) et les infrastructures cyclables (200 millions d'euros par an). Enfin, limiter la consommation énergétique de tous les véhicules neufs au moyen de normes européennes alignées sur l'accord de Paris.
- Faire le choix clair des énergies renouvelables qui sont de plus en plus compétitives et créatrices d'emplois en fixant pour 2023 comme objectif minimum les fourchettes hautes de la précédente PPE pour chaque filière et en se donnant les moyens d'aller vers 45 % d'énergies renouvelables en 2030.
- Atteindre 15 % des installations d'énergies renouvelables entre les mains des citoyens et des collectivités à l'horizon 2030. Le développement des énergies renouvelables est inséparable d'une appropriation locale de ces projets.
- Fermer les dernières centrales à charbon encore en activité en France et accompagner les transitions professionnelles et la création de nouvelles activités dans les bassins d'emplois concernés.
- Inscrire une trajectoire claire de réduction de la puissance nucléaire installée dans la PPE avec des fermetures supplémentaires à Fessenheim d'ici à 2023 et d'autres fermetures d'ici à 2028 permettant d'atteindre l'objectif fixé par la loi : 50 % de nucléaire dans le mix électrique français à horizon 2025. Le nombre des réacteurs à fermer devra être inscrit dans la PPE. Cette visibilité claire sur l'évolution du parc nucléaire permettra d'éviter des investissements inutiles et d'anticiper et accompagner les fermetures de réacteurs dans les territoires.

Ce n'est qu'à ces conditions que la France façonnera un nouveau paysage de l'énergie, plus solidaire, respectueux de l'environnement, résistant aux crises et créateur d'activités et d'emplois au cœur des territoires.

TRANSPORTER ET SE DEPLACER MOINS, MIEUX ET AUTREMENT

Le secteur des transports représente la première source d'émissions de gaz à effet de serre au niveau national en raison de sa forte dépendance aux énergies fossiles. Il engendre également des pollutions locales qui mettent en péril la qualité de l'air et notre santé. La transition énergétique dans le secteur des transports passe par trois chemins : D'abord, réorganiser l'espace pour limiter l'étalement urbain et les besoins en déplacements. Ensuite, il est nécessaire d'améliorer la performance énergétique des véhicules pour réduire la consommation de carburant et de développer des carburants alternatifs comme l'électricité d'origine renouvelable et le bio-GnV. Enfin, il faut faire évoluer les pratiques et les comportements vers les modes de transports les plus écologiques.

Principales propositions :

- Dans le transport routier de marchandises, supprimer les avantages fiscaux du gazole et fixer des objectifs volontaristes pour le fret ferroviaire
- Lancer des appels à projets cofinancés par l'Etat pour donner accès à tous à une mobilité plus écologique, comme les transports en commun (750 millions d'euros par an) et les infrastructures cyclables (200 millions d'euros par an)
- Généraliser les villes à basses émissions
- Renforcer les aides au changement de comportement en rendant l'indemnité kilométrique vélo obligatoire et en rétablissant la prime pour les vélos à assistance électrique.
- Limiter la consommation énergétique de tous les véhicules neufs au moyen de normes européennes alignées sur l'accord de Paris.
- Développer les carburants alternatifs comme l'électricité renouvelable et le bio-GnV.

REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE DES MENAGES PAR DES LOGEMENTS ECONOMES ET CONFORTABLES

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments n'est pas qu'une réponse aux enjeux climatiques et environnementaux : c'est aussi un bienfait du point de vue du porte-monnaie, du confort et même de la santé. En réduisant les besoins à la base, la rénovation performante des bâtiments s'autofinance en grande partie et elle protège durablement les consommateurs de la hausse tendancielle du coût de l'énergie.

Principales propositions :

- Rénover massivement le parc de logements, en particulier ceux occupés par des ménages précaires, à un haut niveau de performance énergétique. Notamment, relever le plafond des aides du programme Habiter Mieux de l'Anah pour des gains de performance énergétique accrus et sécuriser ses financements.
- Intégrer la performance énergétique dans les critères qui régissent la décence pour le parc locatif pour que les « épaves énergétiques » ne puissent plus être louées.
- Développer des solutions de préfinancement des travaux via le fonds de garantie de la rénovation énergétique prévu par la loi TECV.
- Renforcer et mieux financer l'accompagnement global des ménages (vers, pendant et après des travaux ou une médiation locataire-bailleur), essentiel pour faire entrer et pour maintenir dans une dynamique de travaux des ménages fragiles.
- Augmenter le montant moyen du chèque énergie à 600 €, afin qu'il ait un véritable effet levier pour sortir les ménages, qui restreignent leurs consommations ou se privent d'énergie, de la situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent.

DONNER UNE PRIORITE CLAIRE AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Avec une part de 16 % de sa consommation finale d'énergie provenant de renouvelables en 2016 (à peine plus de 5 % qu'en 2005 !), la France se situe au-dessous de la moyenne européenne (17 %) et c'est le pays qui accuse le plus de retard aux côtés des Pays-Bas pour respecter l'objectif fixé pour 2020 (23 %) ! Et ce, malgré le potentiel énorme de notre pays comparé à ses voisins européens (deuxième potentiel éolien d'Europe et

cinquième en matière d'énergie solaire). Alors que les différentes filières de production d'énergies renouvelables commencent à redémarrer avec l'élan donné par la loi sur la transition énergétique et des mesures prises plus récemment, l'enjeu de la PPE est de donner une visibilité aux acteurs avec une ambition confirmée. Il s'agit donc de fixer, pour 2023, des objectifs correspondants à la fourchette haute de la précédente PPE pour chaque filière et, pour 2028, de se mettre sur une trajectoire nous permettant d'atteindre 45 % d'énergies renouvelables en 2030.

Principales propositions :

- Aligner le seuil minimal des appels d'offres sur le plafond européen de 500 kW pour toutes les filières et maintenir au-dessous des tarifs d'achat calculés pour garantir une "rémunération normale des capitaux" en tenant compte des coûts réels.
- Maintenir l'obligation de consultation des Architectes des Bâtiments de France en rendant leur avis "simple" et non "conforme" et associer les acteurs locaux à la concertation sur le classement des sites.
- Assouplir les contraintes militaires pour l'éolien et imposer la transmission très en amont des éléments réunis par les services de l'Etat et l'Armée de l'Air pour formuler leur avis.
- Pour accélérer la transition énergétique, inscrire la participation de tous comme l'un des axes principaux des politiques publiques climat-énergie, locales comme nationales. Cette politique de développement doit s'inscrire dans la durée et se donner un objectif clair et ambitieux dans la PPE : viser 15 % des énergies renouvelables entre les mains des citoyens et collectivités à l'horizon 2030.
- Adapter les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables à la spécificité des projets citoyens et participatifs : généralisation du bonus d'investissement participatif à tous les dispositifs de soutiens, y compris les tarifs d'achat, régionalisation des tarifs d'achat.

SORTIR DES ENERGIES POLLUANTES

Le charbon est l'énergie fossile la plus émettrice de gaz à effet de serre. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France doit le plus rapidement possible s'affranchir des énergies fossiles. Par ailleurs, la production d'électricité française s'appuie encore majoritairement sur le nucléaire avec un parc de centrales de plus en plus vieillissantes et qui

nécessiteraient des investissements très élevés pour être prolongées (si cette prolongation est possible). Ces centrales produisent des déchets nucléaires qui resteront dangereux pendant des milliers d'années. Il est donc temps, alors que le coût des énergies renouvelables ne cesse de baisser, de laisser de la place pour leur développement en fermant des centrales nucléaires.

Principales propositions :

- L'actuel Président de la République s'est engagé à fermer l'ensemble des centrales à charbon encore en activité sur le territoire d'ici à 2022. Cet engagement doit être inscrit dans la nouvelle PPE, avec les mesures d'accompagnement pour les salariés et les territoires.
- Inscrire une trajectoire claire de réduction de la puissance nucléaire installée dans la PPE avec des fermetures supplémentaires à Fessenheim d'ici à 2023 et d'autres fermetures d'ici à 2028 permettant d'atteindre l'objectif fixé par la loi : 50 % de nucléaire dans le mix électrique français à horizon 2025.

ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LES TERRITOIRES ET ANTICIPER SES IMPACTS SOCIAUX

La transition écologique ne peut et ne doit pas se résumer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Trop souvent, les mesures de la transition écologique sont perçues comme opposées aux intérêts des ménages et à la protection des emplois. Il est indispensable de construire la transition écologique dans la perspective de renforcer la cohésion sociale, d'engager un développement territorial et d'offrir des alternatives aux salariés et aux territoires qui voient leurs activités menacées.

Principales propositions :

- Encourager et faciliter la transition énergétique dans le plus grand nombre possible de territoires. Ceux engagés d'une façon ou d'une autre (PCAET, TEPOS, etc) doivent être accompagnés et soutenus pour la mise en œuvre d'une démarche globale cohérente.
- Des ressources pérennes (de type territorialisation d'une partie des recettes de la composante carbone) doivent être mises à disposition des territoires pour sortir du "stop and go" et leur permettre de s'engager dans la durée avec une vision claire des moyens dont ils peuvent disposer.
- Le contrat de transition écologique (CTE) devrait être un contrat d'objectifs, d'une durée d'au moins 6 ans, s'appuyant sur le PCAET pour

ce qui concerne le volet énergie-climat, avec une dotation plus ou moins bonifiée en fonction de l'atteinte effective des objectifs (afin d'inciter au réalisme pour fixer les objectifs, et à l'ambition pour les réaliser).

- Les CTE qui seront signés autour des projets des reconversions professionnelles à l'échelle d'un site ou d'un bassin d'emplois devront être équipés en termes de moyens humains et financiers afin qu'ils puissent développer des réelles activités alternatives pour les salariés (dont les sous-traitants) et les acteurs territoriaux concernés.

CONCLUSION

La transition énergétique est déjà en germe dans un formidable bouillonnement d'initiatives : partout les citoyens, les collectivités, les acteurs économiques, les associations agissent pour la mettre en œuvre concrètement. Alors que le cap a été fixé à travers la Loi de transition énergétique et l'Accord de Paris sur le climat, il revient aux dirigeants de notre pays de prendre leurs responsabilités pour que les engagements pris se traduisent dans les faits. La PPE est un élément clé de cette mise en œuvre. En actant la priorité donnée à la sobriété, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, en proposant les moyens d'agir aux territoires, elle nous mettra sur une trajectoire d'avenir. Pour cela, elle devra comporter un processus d'évaluation annuel afin de s'assurer que les mesures portent leurs fruits, y compris dans les domaines des transitions professionnelles et territoriales, mais aussi de la baisse de la précarité énergétique pour ne laisser personne au bord du chemin.